

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2013

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2014 - (N° 1395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° I-865

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 13

Supprimer l'alinéa 138.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel : l'alinéa 138 est redondant avec l'alinéa 151.